



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEMUSSAC

Les Membres du Conseil Municipal sont convoqués
pour la **réunion ordinaire** qui aura lieu à la Mairie

Lundi 3 juin 2024 à 19H30

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02/04/2024

Délibérations :

- D37/2024 Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- D38/2024 Affiliation du Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime
- D39/2024 Modification des statuts du SDEER
- D40/2024 Avis sur le Schéma de Cohérence territoriale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- D41/2024 Fixation du droit de préemption urbain
- D42/2024 Délégation partielle du droit de préemption urbain à la CARA - ZAE Le Pré Chardon
- D43/2024 Convention de partenariat culturel dans le cadre du festival lecture et petite enfance du Département de Charente-Maritime
- D44/2024 Création d'un emploi permanent
- D45/2024 Participation entrées piscine de la Lande 2023-2024 pour les scolaires
- D46/2024 Camion food truck - Fixation de droit de place.
- D47/2024 Forum des associations édition 2024.

Questions diverses.

A Semussac, le 28 mai 2024

Michèle CARRÉ

Le Maire



Affiché le 28/05/2024